

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE (SCICOM)

Avis du Comité scientifique indépendant de l'AFSCA concernant le risque de propagation du virus de la peste porcine africaine¹ : les mesures prises par les Autorités en Belgique sont jugées « adéquates », tandis que le risque de propagation du virus dans la population de sangliers est « très élevé »

14/11/2018

Le 13 septembre 2018, le virus de la peste porcine africaine a été confirmé chez des sangliers dans la province de Luxembourg. Le virus avait fait un bond géographique jusqu'alors sans précédent pour atteindre l'Europe de l'Ouest.

À ce jour, tous les cas positifs en Belgique (161 au 08/11/2018 ; source : Région wallonne) se sont limités aux sangliers vivant dans la zone initialement infectée de la région d'Étalle et aucun porc domestique n'a été contaminé.

A la demande de l'administrateur délégué de l'AFSCA, le SciCom a remis un avis indépendant concernant le risque de propagation du virus de la peste porcine africaine. Cet avis porte sur les mesures prises par les autorités et émet des recommandations afin de limiter la propagation du virus.

Le Comité scientifique confirme que les mesures *ad hoc* prises immédiatement par les différentes autorités compétentes sont adéquates pour contrôler l'épidémie de peste porcine africaine chez les sangliers et prévenir sa propagation dans les élevages de porcs belges. Il soutient donc ces mesures de contrôle.

Le Comité scientifique estime que le risque de propagation du virus de la peste porcine africaine chez les sangliers dans la zone infectée est très élevé compte tenu de l'épidémiologie du virus et des hautes densités des populations de sangliers. Le Comité scientifique estime néanmoins que l'éradication du foyer chez les sangliers soit possible à long terme, bien que l'expérience montre que cela sera particulièrement difficile.

Le Comité scientifique estime que le risque d'introduction de la peste porcine africaine dans les élevages de porcs est devenu faible, notamment grâce à l'assainissement des porcs vivant dans la zone infectée.

Des mesures de biosécurité optimales doivent cependant être mises en place dans tous les types d'exploitations porcines, spécialement celles à risque accru (en particulier les porcs en plein air dans une zone infectée ou à forte densité de sangliers) pour éviter l'introduction du virus dans un élevage et réduire le risque de propagation vers d'autres exploitations porcines.

Dans son avis, le Comité scientifique émet des recommandations afin de limiter la propagation du virus de la peste porcine africaine dans la faune sauvage et d'empêcher son introduction dans les exploitations porcines, et ce dans l'objectif d'éradication de la maladie adopté par les Autorités.

L'avis complet du Comité scientifique est accessible sur son site via le lien suivant : http://www.favv-afsc.a.gov.be/comitescientifique/avis/2018/_documents/Avisrapide16-2018_SciCom2018-15_ASF.pdf

¹ *La peste porcine africaine est une maladie animale très contagieuse qui affecte tant les porcs que les sangliers. Le virus n'est pas dangereux pour l'homme.*

La maladie est présente depuis longtemps en Afrique. La dissémination de l'infection est en augmentation constante sur le continent européen depuis 2007. Le virus circule actuellement dans plusieurs pays d'Europe de l'Est et en Chine.



Comité scientifique auprès de l'AFSCA

A propos du Comité scientifique instauré auprès de l'AFSCA

Le Comité scientifique est un organe consultatif instauré auprès de l'AFSCA composé de 22 membres nommés par arrêté royal qui rend des avis scientifiques indépendants en ce qui concerne l'évaluation et la gestion des risques en relation avec les compétences de l'AFSCA, entre autre sur les risques (émergents) dans la chaîne alimentaire (les aliments, les aliments pour animaux, la santé animale et la santé végétale) ; tous les projets de loi et d'arrêté royal portant sur l'évaluation des risques et la gestion des risques dans la chaîne alimentaire, la santé animale et la santé végétale ; les programmes d'analyse et d'inspection et les guides sectoriels d'autocontrôle.

Pour plus d'information concernant l'actualité de l'épidémie et des mesures en vigueur, se référer au site web de l'AFSCA dédié à la peste porcine africaine : <http://www.afsca.be/ppa/>

Personne de contact pour la presse néerlandophone : Dr Nick De Regge (membre du Comité scientifique) -
Tél. : 0496/74.88.30

Personne de contact pour la presse francophone : Prof. Dr Etienne Thiry (Président du Comité scientifique) -
Tél. : 0473/67.54.85